

48^e EXPOSITION CANINE NATIONALE D'ÉLEVAGE
Du Club Du Bouvier des Flandres, d'Australie et des Ardennes
AVEC ATTRIBUTION DU CACS de la Société Centrale Canine
Les 13-14 Septembre 2008
TERRAIN DES HARAS NATIONAUX - CLUNY – 71250

JURY ET PROGRAMME

ÉPREUVES DE TRAVAIL
Samedi 13 septembre 2008
CSAU – Concours en RING
Juge : M. FONTAINE

CANT Bovins
Juge : M. LE GOFF
TAN et Tests de Caractère
Juge : Testeur du CBF

JUGEMENT DE CONFORMITÉ AU STANDARD
Dimanche 14 septembre 2008
Bouvier des Flandres
Mâle : cl. Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion
Juge : Mme SELTZ
Femelle : cl. Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion
Juge : M. ROSHARDT Didier
Mâle et Femelle : classe jeune
Juge : M. GIANNONE Salvatore
Tous Bouviers d'Australie et des Ardennes toutes classes
Juge : M. GIANNONE Salvatore

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à Mme CHAMPROMIS tél. 06 84 46 83 96, organisatrice
 Isabelle GEORGES, secrétaire du CBF tél. 02 99 06 69 07

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

ENGAGEMENT		JE M'ENGAGE EN CLASSE :
1 ^{er} chien	36 €	
2 ^e chien	30 €	Intermédiaire (15 à 24 mois)
3 ^e chien	22 €	Ouverte (15 mois minimum)
4 ^e chien	15 €	Travail (15 mois minimum)
Puppy	15 €	Champion (15 mois minimum)
Vétéran (8 ans et plus)	GRATUIT	Jeune (9 à 18 mois)
Ne concourant pas	GRATUIT	Puppy (6 à 9 mois)
Confirmation seule	30 €	Vétéran (8 ans et plus)
Couple	15 €	Ne concourant pas
Paire	15 €	Lot d'élevage (3 chiens nés chez le même producteur)
Lot d'élevage	20 €	Confirmation seule
CSAU	16 €	CSAU (12 mois minimum)
CANT	16 €	TAN et TEST seul (respectivement 10 mois et 12 mois)
TAN et TEST	16 € Gratuit si chien exposé	CANT (6 à 20 mois)
Concours en ring	16 € Gratuit si chien exposé	
		Remplir la feuille d'engagement (page 3)
		Paiement par chèque ou virement libellé à l'ordre du Club du Bouvier des Flandres
Voir les définitions des classes dans le règlement (page 2)		
Les récompenses exigées pour les classes Travail et Champion doivent être acquises et homologuées avant le 31/08/08 (voir page 4). Une seule classe est admise. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera mis dans la classe correspondant à son âge.		

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition sera ouvert le samedi 13 septembre 2008 à 7 h 30 et le dimanche 14 septembre 2008 à 8 heures. Les jugements pour les CANT sur bovins, les CSAU, le concours en ring samedi à partir de 8 heures. Les TAN et TEST le samedi de 10 heures à 16 h 30. Les jugements de conformité au standard se dérouleront le dimanche à partir de 9 heures sans interruption.

LOGEMENT - Il n'y aura pas de cage.

SORTIE DES CHIENS - Libre après les jugements. Un bar sera installé à l'intérieur de l'exposition. Toute distribution de prospectus non autorisée par les organisateurs est interdite dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et de 35 cm de largeur le nom, l'adresse, et le numéro de téléphone de l'élevage.

Service vétérinaire - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous les pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des chiens, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés. Pour les juges, voir règlement des juges (art. 13 h-i-j).

Sont admis à l'exposition, tous les bouviers des Flandres, des Ardennes et d'Australie inscrits à un livre d'origines reconnu par la FCI et la SCC.

Seront refusés :

Les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements le 31 août 2008,

Les engagements au poteau le jour de l'exposition, sauf les omissions et erreurs informatiques,

Toutes les modifications ou inscriptions dans une autre classe, intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe lot d'élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. Il sera perçu un droit d'engagement dans le tarif imprimé sur la feuille d'inscription. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé, la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être montrée à l'entrée le jour de l'exposition.

Vous pouvez vous engager dans les classes ci-après :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour tous les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés de la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail.

CLASSE OUVERTE - Donnant droit à l'attribution en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail. Pour les chiens âgés de minimum 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE TRAVAIL - Donnant droit à l'attribution en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte. Pour les chiens âgés de minimum 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaire de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (joindre une photocopie à la feuille d'engagement). La récompense (voir liste page 3) doit être homologuée au plus tard à la date fixée par la clôture des engagements. Un chien importé peut concourir en classe travail s'il a le titre exigé. Pour un chien appartenant à un propriétaire étranger, celui-ci doit justifier de la récompense obtenue dans son pays.

CLASSE CHAMPION - Réservée uniquement aux chiens déclarés champions nationaux des pays membres de la FCI et champions internationaux de la FCI (joindre une copie du titre, celui-ci devra avoir été homologué au plus tard à la date de clôture des inscriptions, âgé de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit au CACS.

CLASSE JEUNE - Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois la veille de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, mais peut donner droit à l'attribution de l'excellent.

CLASSE PUPPY - Pour les chiens de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien, par ordre décroissant, très prometteur, prometteur, assez prometteur.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour les chiens de 8 ans et plus, cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Ils peuvent obtenir tous les qualificatifs et les quatre premiers sont classés s'ils ont obtenus le qualificatif nécessaire.

CLASSE NE CONCOURANT PAS - pour les chiens titulaires d'un certificat de naissance ou inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI et qui ne participe pas à l'exposition. Le carnet de santé doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas jugés par le juge.

LOT D'ÉLEVAGE - Seule classe pouvant être constituée au poteau. Chiens nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des propriétaires différents. Un éleveur peut inscrire plusieurs lots de 3 chiens. L'inscription s'effectue dès les jugements terminés, en remplissant la feuille d'engagement disponible au secrétariat.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements réglé par chèque postal ou bancaire ou par virement sur le compte du CBF ou par virement international pour les étrangers sur le compte du CBF doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement au trésorier du club dont l'adresse est mentionnée sur la feuille d'engagement.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - Clôture des engagements le 31 août 2008. Tout engagement parvenant après cette date pouvant être refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSION -

des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'elle croirait bon de ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.

Les chiens à leur entrée ou en cours d'exposition. Ceux refusés par le service vétérinaire, ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés, les engagements dans ce cas ne seront pas remboursés, ceux non engagés par l'exposant, dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite, deux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENT - Les juges officient sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète, fonction qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire) ou un expert confirmateur de la race considérée.

Un juge défaillant peut être remplacé par un autre juge qualifié ou stagiaire pour la race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge à la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS - Les juges attribuent des qualificatifs selon la valeur du chien dont la définition est la suivante :

Excellent : qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard de la race, présenté en parfaite condition, réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, ayant de la classe et une brillante

allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

Très bon : qualificatif attribué à un chien parfaitement équilibré dans ses proportions, en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques, ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon : qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à conditions que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Assez bon : qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas de condition physique.

Insuffisant : qualificatif pour un chien ne remplissant pas les conditions de confirmation.

Dans chaque classe, sauf la classe Puppy, les quatre meilleurs seront classés, à condition d'avoir obtenu au moins le qualificatif « très bon ».

CACS - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien 1^{er} excellent en classe ouverte, intermédiaire, travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscriptions à un livre des origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Le RCACS peut être converti en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, ou de ses origines, s'il a déjà le titre de champion national de conformité au standard. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

LOT D'ÉLEVAGE - Il est accordé 6 points par excellent, 4 points par Très bon, 6 points par chien inscrit en classe travail ou 4 points par Test de caractère ou CANT bovins, 2 points par TAN. Une note de 50 points maximum sanctionnera l'homogénéité.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées, et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à 3 fois le prix de l'engagement du 1^{er} chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société canine organisatrice, si après examen des réclamations celles-ci sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,

Ceux qui auront fait une fausse déclaration,

Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,

Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, et de la société canine organisatrice ou des services vétérinaires,

Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Le fait d'appartenir à une association cynophile non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la FCI ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la SCC, entraînera pour son auteur et son chien l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la SCC. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 et 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉS - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, morts des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc, et cela en quelques cas ou quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieux et places. Par leur seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité.

Attention

CONFIRMATION - 15 mois est l'âge minimum requis pour les Bouviers des Flandres. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire demandé n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire, et accompagné du titre de naissance, ainsi que de la carte de tatouage ou d'identification électronique. En cas de doute, ils font foi.

OREILLES COUPÉES : par décision du Ministre de l'agriculture, les chiens nés après le 30 avril 2004 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

Pour tous les chiens engagés le tatouage ou la puce doivent être lisibles.

TRÈS IMPORTANT : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant à l'étranger :

le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit et le versement des frais correspondant ;

l'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés au moins de trois mois sous réserve de la présentation au bureau des douanes d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage la maladie de carré et l'hépatite contagieuse ont été effectués depuis plus d'un mois et moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner tous les chiens contre la gastro entérite à parvo-virus et la toux du chenil.

PARTICIPATION AU FRAIS D'ORGANISATION

ENGAGEMENT	JE M'ENGAGE EN CLASSE	MONTANT
1 ^{er} chien	36 €	Jeune (9 à 18 mois)*
2 ^e chien	30 €	Intermédiaire (15 à 24 mois)*
3 ^e chien	22 €	Ouverte (15 mois minimum)*
4 ^e chien	15 €	Travail (15 mois minimum)*
Puppy	15 €	Champion (15 mois minimum)*
Vétéran (8 ans et plus)	GRATUIT	Puppy (6 à 9 mois)*
Ne concourant pas	GRATUIT	Vétéran (8 ans et plus)*
Confirmation seule	30 €	Ne concourant pas*
Couple	15 €	Lot d'élevage (3 chiens nés chez le même producteur)*
Paire	15 €	Confirmation seule*
Lot d'élevage	20 €	CSAU (12 mois minimum)*
CSAU	16 €	TAN et TEST seul (respectivement 10 mois et 12 mois)*
CANT	16 €	CANT (6 à 20 mois)*
TAN et TEST	16 € Gratuit si chien exposé	
Concours en ring	16 € Gratuit si chien exposé	
Paiement à l'ordre du CBF – TOTAL	

*Classes dans lesquels le chien peut être engagé. Voir la définition des classes dans le règlement de l'exposition. Les récompenses exigées pour la classe travail et champion doivent avoir été homologuées avant le 31 août 2008. Une seule classe est admise. Tout chien dont la classe ne sera pas précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

DEMANDE D'ENGAGEMENT – UNE FEUILLE PAR CHIEN – PHOTOCOPIES ACCEPTÉES
Clôture le 31 août 2008 - Engagement et paiements à adresser à :
Mme LEROUX Françoise 596, chemin du Halage – 62370 GUEMPS – tél 03 21 97 00 99 – mail : fran.leroux@hotmail.fr
Joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi de votre carte d'exposant.
Joindre la copie des cartons de TAN - Test de caractère ou CANT à votre engagement.

Race Sexe Classe

Nom du chien

Date de naissance..... N° L.O..... N° identification

Nom du Père

Nom de la mère

Producteur Propriétaire

Adresse

Code Postal Ville PAYS

Tél. Mail

Adhérent CBF 2008 Oui Non

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus et figurant sur la page 3. J'accepte de façon absolue et sans réserves tous les articles de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence j'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toute responsabilités en cas d'accidents, vols, morsures, maladies, et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil, ne sont pas à ma connaissance, au jour ou j'ai signé cet engagement atteint de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici le jour de l'exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement et notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toutes expositions patronnées par la SCC.

Fait à Le Lu et approuvé, signature du propriétaire

DEMANDE D'ENGAGEMENT AU CSAU (16 euros) ou au CANT Bovins (16 euros) - Au Test de caractère ou a TAN (16 euros) gratuit si le chien est exposé à la NE (Cercler la ou les rubriques concernées)

Race Sexe Classe

Nom du chien

Date de naissance..... N° L.O..... N° identification

Nom du Père

Nom de la mère

Producteur Propriétaire

Adresse

Code Postal Ville PAYS

Tél. Mail

En engageant mon chien, j'exonère spécialement et entièrement le Club du Bouvier des Flandres de toute responsabilité du fait des tous accidents (blessure, morsures, maladies, vols et dommages divers survenus à mon chie, ou causés par lui-même.

Fait à Le Lu et approuvé, signature du propriétaire

Réservation des repas (paiement à l'ordre du Club du Bouvier des Flandres)

Repas du samedi soir : 23 euros

Médaille de saumon garni, pièce de charolais et ses légumes

Fromage blanc à la crème, assiette gourmande, café, vin Macon Clessé et Moulin à Vent

Nombre de repasX 23 =

Repas du samedi midi et dimanche midi (plateau repas) : 8.50 euros

Samedi midi :

Riz, tomates, terrine, poulet roti, chips, fromage, tarte vin compris beaujolais

Nombre de repas.....X 8.50 =

Dimanche midi :

Piémontaise, jambon persillé, veau farci froid, chips, fromage, dessert, vin compris beaujolais

Nombre de repas.....X 8.50 =

JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

CLASSE TRAVAIL

Pour un chien né en France ou un chiot importé et appartenant à un propriétaire français : N° de carnet de travail, date et lieu où le chien a obtenu : soit le brevet de chien de défense, soit le brevet de campagne, soit le brevet de monioring, soit le RC11 ou IPO1 mention classée, soit le brevet de pistage français soit le pistage FCI1 niveau 3 sur 2 concours ; brevet de recherche utilitaire, brevet sur troupeau de bovins ou ovins.

Pour un chien importé : peut concourir en classe travail s'il a le titre exigé, pour un chien appartenant à un propriétaire étranger, doit justifier d'une récompense obtenue dans son pays.

CLASSE CHAMPION

L'homologation du titre de champion national de beauté des pays membres de la FCI ou de champion international de la FCI ne doit pas être postérieure à la date de clôture des engagements.

TEST complémentaire pour l'homologation du titre de Champion National de Conformité au Standard

Depuis 1989, le Bouvier des Flandres titulaires du CACS de l'exposition de championnat de la SCC ou celui de la Nationale d'élevage, s'il n'a pas le titre en travail exigé par le CBF (soit le brevet de chien de défense, soit le brevet de campagne, soit le brevet de monioring, soit le RC11 ou IPO 1 avec mention classée) doit satisfaire dans le cadre de l'exposition Nationale d'Élevage :

Au test complémentaire conjointement défini et adopté par les clubs français, belge du Bouvier des Flandres, et immédiatement réaliser une attaque à 30 mètres, face à un homme assistant exerçant une menace à 5 mètres, puis effectuant un barrage de niveau brevet, suivi d'une

MAXI Junior 32

Son système digestif est plus sensible,
son alimentation doit être plus sûre !

Probiotiques & Prébiotiques
ACTI FLORA
Intégration naturelle

Pour qu'il ait en croissance, le système digestif des chiots de grande taille se développe fragile. La nouvelle formule ACTI FLORA de MAXI JUNIOR 32, renforce la microflore du colon grâce à des fibres fermentescibles et de la pulpe de betterave, protège la muqueuse intestinale, grâce à des extraits de levure et des sels minéraux, en association avec des prébiotiques qui régulent le transit digestif et améliorent la qualité des selles.

PLUS 95%
d'absorption

L'absence d'une portion accrue de protéines.

MAXI Junior 32

CHIOTS de 28 à 44kg à l'âge adulte

En vente en animaleries, jardinerie, lieux-services agricoles, magasins de bricolage et chez les toiletteurs.

ROYAL CANIN
SIZE HEALTH NUTRITION™

N°Accusé 0 800 0 20 800 www.royalcanin.fr